

Réunion de la Commission de Suivi de Site Specialty Operations France de Melle

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
à Niort (79)
jeudi 21 novembre 2024 – 10 h**

Le 21 novembre 2024 s'est tenue à la Préfecture des Deux-Sèvres à Niort, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARTHOLE, riverain, la réunion de commission de suivi de site (CSS) pour le site SPECIALTY OPERATIONS FRANCE de Melle.

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

M. VAUTIER	Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres
Mme COUTY	Adjointe, UD 17/79 DREAL
Mme BELLY	Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL
M. BON	DDT
Mme CARCOUET	Préfecture - Bureau de la Sécurité Civile et de la Défense Nationale

Collège « Élus »

M. MAUFFREY	Conseiller départemental des Deux-Sèvres
--------------------	---

Collège « Riverains »

M. BARTHOLE	Riverain
Mme BAHENHAUSSER	Association Deux-Sèvres Nature Environnement
Mme PAILLAUD et mme VARENNE	Association Citoyen pour l'information dans le Mellois, sur l'environnement et la santé
M. Olivier CHATELIN	Riverain

Collège « Exploitant »

M. Belliot	Directeur des opérations de la société Spécialty Opération France
M. Perrona	Responsable Hygiène sécurité environnement

Collège « Salariés »

M. CORNUT
M. BAUDOIN

Collège « Personnalités qualifiées »

CAPITAINE SIMONNEAU et M. Seghrouchni	SDIS
--	-------------

Secrétariat de la commission

Mme ALMERAS	Cheffe du Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres
--------------------	--

Ordre du jour

- *Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 par l'inspection des installations classées*
- *Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 par l'exploitant*
- *Soumission au vote du projet d'arrêté préfectoral modificatif*
- *Questions diverses*

10 heures 05 – Début de la réunion

M. Barthole ouvre la séance.

Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 par l'inspection des installations classées

Mme Belly présente le bilan. Elle fait état d'une visite d'inspection, effectuée en avril 2024, dans le cadre d'une action nationale « Shunt By-pass » (le shunt étant une dérivation d'un circuit électrique et le by-pass un contournement physique d'un dispositif de sécurité). Un point sur la stratégie de défense incendie a en outre été effectué au cours de cette visite. Celle-ci n'a été suivie d'aucune proposition de suite administrative.

L'inspection fait apparaître que Specialty Operations France gère les shunts *via* son système de management intégré, qui dispose des accréditations nécessaires. De plus, un audit de certification est effectué tous les 3 ans. Cependant, un manque d'affichage et de balisage lors de la suppression des barrières de sécurité a été constaté. La stratégie de lutte contre l'incendie doit en outre être finalisée.

Le dossier de réexamen IED – BREF WGC, déposé en début d'année tout comme le rapport de base, est en cours d'instruction. À ce titre, le site est soumis à l'arrêté ministériel du 4 novembre 2024 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations du secteur de la chimie relevant du régime de l'autorisation. Par ailleurs, un contrôle inopiné des rejets aqueux a été réalisé en octobre 2023. Un dépassement de la valeur limite a été constaté pour le paramètre chlorure.

Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 par l'exploitant

M. Perrona, explique que celle-ci appartient désormais au groupe Syensqo, issu de la scission de Solvay. L'exploitant a changé, mais l'usine et le personnel sont restés les mêmes.

L'usine couvre 35 hectares et emploie 140 salariés. Elle comprend 7 ateliers de fabrication et 1 station d'épuration exploitée par Veolia, ainsi que 2 *business units* travaillant pour divers marchés de niche (soins de la personne, détergence, pneumatique, *etc.*).

Les risques ont été identifiés à l'occasion de l'étude de danger initiale effectuée en 2010. Celle-ci fait l'objet d'un réexamen quinquennal. Plus de 3 400 scénarios de déviation de fonctionnement des installations sont étudiés.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prévoit 31 scénarios ayant un impact significatif sur la population à l'extérieur de la plateforme, dont 25 scénarios concernant des effets au sol (surpression, effet toxique ou effet thermique) et 6 scénarios concernant des effets en hauteur liés aux fumées d'incendie. La cartographie des effets au sol montre que le risque porte principalement sur le nord de l'usine.

Le site investit tous les ans dans le domaine de la prévention des accidents majeurs. Il continue à mettre en place des barrières de protection et effectue des travaux d'amélioration des infrastructures. Les investissements 2023-2024 ont notamment porté sur la rénovation de la façade d'un atelier, la détection incendie, la sécurité des équipements et la réduction du risque à la source.

Une des particularités de la plateforme tient à l'importante sensibilité du milieu récepteur – la Légère, un cours d'eau au débit peu important. L'usine a investi dans la construction d'une nouvelle station d'épuration, en partie financée par l'agence de l'eau Adour-Garonne. La station a permis d'améliorer la qualité des eaux de rejet et de supprimer les nuisances olfactives.

M. Perrona présente la nouvelle ligne de production IRIS, qui produira un solvant de nouvelle génération, non classé « dangereux » pour la santé et l'environnement. Les installations de cette nouvelle production n'ont pas d'impact sur l'étude de danger.

Le site, certifié ISO 14001 et ISO 45001, est en totale conformité avec la prescription réglementaire. Il a mis en place un POI (Plan d'Opération Interne) commun à Syensqo et IFF. Il compte 70 équipiers de seconde intervention répartis dans des équipes mutualisées et travaille en étroite collaboration avec le SDIS.

M. Barthole salue les résultats de la station d'épuration. Il souhaite savoir si la ligne IRIS tournera en continu ou par campagnes.

M. Belliot déclare que l'atelier répond à une très forte demande commerciale et fonctionnera en continu.

M. Chatelin, exploitant agricole situé à 150 mètres de l'usine, demande si, dans le pire scénario, sa ferme perdra ses vitres et sa toiture.

M. Perrona répond que la ferme se situe hors de la zone des phénomènes dangereux.

Mme Bahenhausser indique avoir lu dans les documents transmis que Syensqo espérait ne pas avoir à étendre le périmètre.

Mme Couty explique que le PPRT réglemente l'urbanisation actuelle et future. Ce document n'évolue pas. Si l'exploitant annonce un projet qui étend les zones d'effet, la DREAL lui demande de prouver qu'il a réduit le risque au maximum. Si les zones d'effet dépassent celles du PPRT, des servitudes d'utilité publique sont mises en place, qui viennent régir l'urbanisation future.

M. Perrona affirme que cette donnée est prise en compte dès la conception des procédés de fabrication.

Mme Bahenhausser s'enquiert des risques spécifiques associés à la ligne de production IRIS.

M. Perrona répond que les risques sont ceux des scénarios (surpression, toxiques et thermiques) ; ils sont cependant circonscrits aux limites du site. Le POI sera mis à jour.

Mme Paillaud souhaite des précisions sur l'augmentation d'effectif liée à la nouvelle ligne.

M. Belliot indique que l'effectif était de 132 ou 133 salariés au cours des dernières années et devrait atteindre 143 ou 145 personnes, soit 10 % d'augmentation.

M. Mauffrey s'étonne de l'absence des élus de la communauté de communes du Mellois ou de la ville de Melle. Il se déclare surpris d'apprendre que la station d'épuration ait bénéficié d'un financement de l'agence de l'eau Adour-Garonne et non de l'agence Loire-Bretagne. Il suppose que cela est dû au bassin versant.

M. Perrona confirme ce dernier point.

M. Mauffrey souhaite des précisions sur Syensqo.

M. Belliot explique que le groupe Solvay, qui employait 25 000 personnes et compte 120 usines dans le monde entier, a décidé il y a un an de se scinder en deux entités, la première se chargeant des activités matures et la seconde, Syensqo, du développement de nouveaux produits.

M. Vautier précise que le collège des élus de la Commission comporte un représentant de la communauté de communes, un conseiller départemental, le maire de Marillé et un représentant de la commune de Melle.

M. Cornut signale que des canons à eau ont été mis en place à proximité de l'atelier de la ligne IRIS pour augmenter la rapidité d'intervention en cas d'incendie ; ils seront déployés dans les autres ateliers ultérieurement. Le dispositif de captage des composés organiques volatils (COV) sera en outre développé.

Soumission au vote du projet d'arrêté préfectoral modificatif

M. Vautier donne lecture des modifications apportées au document.

Le projet d'arrêté préfectoral est approuvé à la majorité (2 abstentions, 0 contre).

Questions diverses

M. Cornut rappelle être intervenu, lors de la dernière réunion, sur les impacts d'un événement extérieur sur l'entreprise – par exemple le crash d'un avion, ou un incendie provenant de l'extérieur. Le survol du site peut-il être interdit ? Aucun scénario ne porte sur un tel risque.

Mme Couty répond que la réglementation sur les installations classées prévoit une étude des dangers liés aux effets provenant de l'extérieur du site, un certain nombre d'événements étant exclus, dont la chute de météorite et la chute d'avion. En revanche, les conséquences d'un incendie qui surviendrait sur le site voisin doivent être étudiées.

M. Perrona ajoute que les sites Seveso n'entrent pas dans le cadre des interdictions de survol.

M. Vautier rappelle que la question a été posée l'an dernier de la présence de l'ARS aux commissions. Celle-ci a été interrogée. Ses effectifs ne lui permettent pas de participer à toutes les commissions de suivi de site, mais elle reste informée de la teneur des débats et sera invitée sur certains sujets spécifiques liés aux questions de santé.

11 heures 10 – Clôture de la réunion

Niort, le

Le Président
M. Barthole